

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par

N° 8096-2017/2-
ACTS/DENV

Nouméa, le 13 AVR. 2017

Le Directeur,

à

Monsieur Georges NATUREL
Maire de la Ville de Dumbéa
Koutio
66 avenue de la Vallée
98835 DUMBEA

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - demande d'autorisation d'exploiter un quai d'apport volontaire à Dumbéa, commune de Dumbéa, présentée par la Ville de Dumbéa

Référence : dossier reçu le 4 décembre 2015 et complété les 26 octobre 2016 et 31 janvier 2017, par la Ville de Dumbéa

Pièces jointes : - une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique
- un accusé réception de l'arrêté
- une copie de l'avis d'ouverture d'enquête publique

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir par la présente un exemplaire de l'arrêté n° 1282-2017/ARR/DENV du 13 AVR. 2017, portant ouverture de l'enquête publique réglementaire, relative à la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Sous ce pli, vous trouverez également le texte de l'avis que vous deviez :

- faire paraître dans les deux journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales (Les Nouvelles Calédoniennes, Télé 7 jours), au moins une insertion dans chacun ;
- faire annoncer par au moins un communiqué radiodiffusé sur les ondes de la radio de votre choix ;
- afficher dans le voisinage de l'installation à l'aide d'un panneau visible de la voie publique de manière à assurer une bonne information du public ;
- afficher à la mairie.

Ces modalités d'affichage et de publicité devront être effectuées par vos soins **avant le jeudi 27 avril 2017, c'est-à-dire au moins huit jours** avant l'ouverture de l'enquête prévue le **vendredi 5 mai 2017**.

L'affichage doit être maintenu jusqu'à la date de clôture de l'enquête, **le vendredi 19 mai 2017**.

Vous voudrez bien adresser à la direction de l'environnement – service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets- bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa cedex, les documents suivants, dès qu'ils seront en votre possession :

- les pages entières des journaux habilités dans lesquelles a paru l'avis ;
- une pièce justificative relative à la radiodiffusion du communiqué.
- le procès-verbal d'accomplissement de l'affichage de l'avis en mairie.

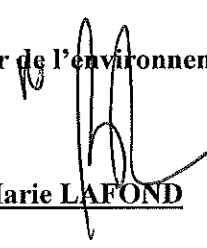
J'attire votre attention sur le caractère obligatoire de ces publicités dans les délais précisés.

Toute anomalie dans le déroulement de ces publicités serait en effet susceptible de remettre en cause l'ensemble de la procédure administrative engagée pour votre demande et rallongerait notablement son instruction.

Par ailleurs, le dossier de demande d'autorisation devra, pour la durée de l'enquête publique, être tenu à la disposition du public qui pourra déposer ses observations écrites sur le registre ouvert à cet effet. Dossier et registre seront déposés par le commissaire enquêteur au premier jour de l'enquête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 NOUMEA CEDEX

Tél : 20 34 31

(N° 8096)

*Bureau Installations classées pour la Protection de
l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus :

Je soussigné(e) _____

En qualité de : _____

Accuse réception de l'arrêté n° 1282-2017/ARR/DENV, daté du **13 AVR. 2017**, portant ouverture d'enquête publique relative à l'exploitation, par la Ville de Dumbéa, d'un quai d'apport volontaire de Dumbéa, commune de Dumbéa,

En date du _____

Signature